



PARTAGE D'INFORMATION OPERATIONNELLE

Lutte contre l'incendie dans les stockages de copeaux de bois

1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Ces dernières années, les services d'incendie et de secours français et étrangers ont été confrontés à plusieurs reprises, à d'importants feux de tas de copeaux ou de résidus de bois.

Les copeaux de bois ou de résidus de bois sont principalement utilisés dans la manufacture de panneaux agglomérés, destinés au milieu du bâtiment et à la fabrication de mobilier.

Les centres de tri de déchets et les usines de fabrication de panneaux peuvent être amenés à stocker des volumes de matières premières supérieurs à ceux autorisés sans que la surface dédiée à ces stockages ne soit agrandie.¹



Ces sinistres, qui mettent alors en jeu des quantités importantes de matières (plusieurs dizaines de milliers de mètres-cubes), peuvent engendrer des opérations à cinétique longue, et/ou nécessiter un dimensionnement des moyens d'alimentation et de logistique dépassant les interventions courantes.

Ce partage d'information opérationnelle a vocation à informer les services d'incendie et de secours sur ce type de stockage.

Ce document vise également à éclairer les commandants des opérations de secours sur les grands principes généraux de gestion opérationnelle en cas d'incendie.

¹ Retour d'expérience réalisé par la DGSCGC et le SDIS 28 relatif à un incendie de copeaux à Gasville-Oisème (28), le 21 août 2017.

2. FACTEURS DEFAVORABLES A LA GESTION OPERATIONNELLE

- Stockage en grande quantités de déchets de bois, parfois au-dessus des volumes autorisés par la réglementation ICPE.
- Alternance des épisodes de pluies et de chaleur pouvant accélérer la fermentation et conduire à la création de poches de gaz et/ou des zones d'échauffement.
- Stratification des couches de copeaux (sèches et humides) conduisant à une fermentation de masse.
- Découverte tardive de l'auto-combustion (parfois plusieurs semaines après le début du phénomène) ;
- Modalités d'entreposage réduisant parfois l'accès ou l'action des secours (impossibilité de faire le tour des tas, forme pyramidale favorisant l'effet cheminée, chute des personnels, affaissement, etc.).



Plus le bois concerné par le sinistre a un niveau de transformation élevé (contreplaqués, agglomérés, OSB, etc.) plus la dégradation thermique va générer des gaz toxiques (acide cyanhydrique notamment pour des bois de 2ème et 3ème transformation) :

- **Produits de première transformation** : éléments, composants issus de l'usage de la matière première, sous forme de bois rond, copeaux, sciures, écorces, bois pour en faire un produit fini ou semi-fini (charbon de bois, panneaux de fibres de basse densité (LDF), de densité moyenne (MDF), de haute densité (HDF), panneaux de lamelles orientées (OSB), bûchette énergétique.).
- **Produits de deuxième et troisième transformations** : éléments, composants issus d'une première transformation ayant subi une étape de transformation supplémentaire pour en faire un produit fini ou semi-fini (poutres ou panneaux d'ingénierie, d'apparence ou structural, composants de systèmes de construction préfabriqués, lattes de plancher, bois traité, palettes de manutention).

Ne pas exclure également la présence d'engins de chantier qui peuvent être à l'origine d'un départ de feu (moteur chaud, etc.)

3. RISQUES

Se déroulant en extérieur, ces feux présentent un certain nombre de risques que le commandant des opérations de secours doit garder à l'esprit :

- **Intoxication par les fumées** : Les tas de déchets (mobilier, emballages broyé, etc.) peuvent comporter d'autres produits que le bois lui-même (plastiques, éléments métalliques, etc.) ;
- **Chute de personnels** causée par le ruissellement des eaux d'extinction, progression sur les zones réalisées par les engins de travaux publics ;
- **Ensevelissement** des personnels évoluant sur les tas de déchets en cas de ruine du tas ;
- **Ecrasement**, notamment lors du travail engins de TP (visibilité réduite liée à la fumée et/ ou au travail nocturne) ;
- **Accident routier** lié aux rotations d'engins d'incendie, de camions de transport de déchets, etc.) ;

4. GRANDS PRINCIPES OPERATIONNELS



- Faire prendre conscience à l'exploitant que ce type d'intervention peut être de longue durée sans une mobilisation rapide de moyens de travaux publics ou équivalents (chargeurs, pelles mécaniques, moyens de transport, etc.).
- Demander à l'exploitant de ne plus recevoir de déchets de bois durant l'intervention, dès lors que les capacités de stockage et/ou d'épandage sont restreintes.
- Anticiper sur les évolutions météorologiques sur les jours à venir (Vent, pluie, etc.).
- Réaliser la part du feu par fractionnement des tas.
- Diffuser des messages d'informations sur les réseaux sociaux pour éviter l'afflux d'appels.
- Effectuer périodiquement des relevés de caméra thermique (manuelle ou au moyen de drones) pour suivre l'évolution du sinistre et disposer d'une cartographie de températures.
- Mettre en place des moyens d'alimentation de grand débit pour créer des points d'eaux avancés ou pour disposer de ressources pérennes.
- Réaliser un réseau de mesures afin de déterminer une pollution éventuelle et/ou une toxicité des fumées.

5. SECURITE DU PERSONNEL

- Mettre en place des règles de sécurité communes aux sapeurs-pompiers et les personnels de l'établissement (coordination officier de sécurité et responsable hygiène et sécurité).
- Établir un zonage et un périmètre de sécurité dans les zones menaçant ruine (rubalise, balises lumineuses) pour prémunir les intervenants des chutes ou des chutes de matériaux.
- Adapter la protection respiratoire au risque (toxicité, particules, etc.).
- Éviter les déplacements des personnels sur les tas (risque d'ensevelissement).



- Établir un circuit de rotation des engins de transports de matière pour réduire les risques d'accidents (visibilité réduite avec la fumée) ou de détérioration des établissements.
- Rappeler les consignes sur le signal de repli à tous les intervenants.
- Assurer la protection incendie des engins de chantier si nécessaire, (exposition à la chaleur des flexibles des pelles mécaniques, échauffement suite l'encrassement des moteurs).
- Analyser le besoin d'un soutien sanitaire, au regard de la sollicitation des personnels sur une longue période.



- Assurer la gestion des relèves en tenant compte des périodes d'engagement diurne et nocturne.

6. BIBLIOGRAPHIE

- Retour d'expérience réalisé par la DGSCGC et le SDIS 28 relatif à un incendie de copeaux à Gasville-Oisème (28), le 21 août 2017.
- Incendie de grande ampleur dans un stockage de copeaux de bois - Fiche n° 50270 du BARPI - Ministère de la Transition écologique et solidaire - DGPR / SRT / BARPI – Septembre 2018
- « Feu de copeaux de bois », in le sapeur-pompier, le mag n°1111 – Manuel Sadaune – Mai 2018
- Incendies dans les activités de compostage des déchets. Facteurs de risque et mesures de prévention : les leçons tirées du REX. Ministère de la Transition écologique et solidaire - DGPR / SRT / BARPI – Mai 2018

Pour le ministre et par délégation,
la sous-directrice de la doctrine et des ressources humaines,

Isabelle MÉRIGNANT

